

# SUPPRESSION DU CHSCT DE NANTES BRETAGNE : UNE ATTAQUE CONTRE TOUS LES SALARIES

La direction a décidé, unilatéralement, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022, de supprimer le Comité Hygiène Sécurité Conditions de Travail de Nantes Bretagne.

## L'ARGUMENT BIDON AVANCE PAR LA DIRECTION

La direction explique que puisque l'Etablissement (Bretagne + Beaulieu) disparaît, puisque le site de Bretagne va être rattaché à la PPDC Nantes Nord (Carquefou), et Beaulieu à la PPDC Nantes Sud (Les Sorinières)...

... les salariés de Nantes Bretagne, comme de Nantes Beaulieu, verraient leurs intérêts représentés de la même façon par le CHSCT de la PPDC Nantes Nord pour Bretagne, et celui de la PPDC Nantes sud pour Beaulieu. Ben voyons !



## DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL QUI SERAIENT ELOIGNES DES AGENTS

L'Etablissement PPDC Nantes Nord compte à ce jour les agents des sites : Carquefou, Sainte Luce sur Loire, La Chapelle sur Erdre, Treillières, Nantes Eraudière.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, avec l'arrivée de Nantes Bretagne et Saint Julien de Concelles, cela fera 7 sites.

Il n'y aurait même pas « un » représentant du personnel membre du CHSCT par site !

L'objectif de la direction est très clair : avoir affaire à des représentants du personnel déconnectés des conditions de travail quotidiennes des postiers, alors que jusqu'à présent les 4 membres du CHSCT de Nantes Bretagne sont là au travail tous les jours, connaissent les problèmes, et étaient bien placés pour dire haut et fort, et très concrètement, les problèmes que nous connaissons tous.

**Ce projet de suppression du Comité Hygiène Sécurité Conditions de Travail, et des mandats de représentants du personnel locaux, traduit le mépris de la direction pour les conditions de travail des collègues.**

Pour la direction, l'essentiel est que le trafic passe ; que cela ait lieu avec des tournées trop chargées, des tournées à découvert, du manque de personnel et, le stress quotidien : la direction ne veut tout simplement... pas en entendre parler.

## **REDUIRE LES MOYENS D'ACTION DES MILITANTS SYNDICAUX**

En supprimant les mandats CHSCT aux 4 militants syndicaux de Nantes Bretagne (2 CGT, 2 SUD), il y a des conséquences directes : suppression des heures de délégation (7h/mois) servant à discuter avec les agents de leurs conditions de travail, suppression de la protection juridique « salarié protégé » des militants contre un licenciement abusif du fait de leur action syndicale, suppression de l'ordinateur portable CHSCT servant à prendre des notes, accéder aux circulaires de La Poste sur l'intranet, préparer la défense individuelle ou collective des conditions de travail des collègues.

## **L'ACTION COLLECTIVE RESTE LA PLUS EFFICACE**

La présence de représentants du personnel CGT dans les structures comme les CHSCT, CAP, CCP, CT, CA sert à dire haut et fort les revendications des collègues, et à ce que tout cela soit dit « noir sur blanc », y compris en cas de besoin pour les suites judiciaires (responsabilité de l'employeur en cas d'accident, en cas de contamination par l'amiante, etc, etc).

Mais les dirigeants de La Poste en général ne tiennent pas compte des avis des représentants du personnel dans toutes ces structures (CHSCT, Commission Administrative Paritaire, Commission Consultative Paritaire, Comité Technique, Conseil d'Administration) dont les avis ne sont que « consultatifs », d'ailleurs que les représentants du personnel soient numériquement majoritaires (CHSCT) ou pas (CAP, CCP, CT, CA).

Les plus anciens se souviennent de l'affaire des jours de décès : la direction de l'époque refusait de donner une journée à une factrice dont le beau père était décédé, même accompagnée d'un représentant syndical CHSCT. En sortant du bureau des chefs, le directeur s'était retrouvé avec 10 facteurs en colère : direct le patron avait expliqué que c'était un malentendu, et que si elle voulait elle pouvait prendre deux jours. Pour la défense de nos conditions de travail, l'action collective est déterminante.

## **NOUS NE NOUS LAISSERONS PAS BAYONNER**

C'est pour cela que le CHSCT (à l'unanimité CGT & SUD) a voté contre sa propre suppression, et que le CHSCT va aller en justice « en référé » pour y faire casser la décision de La Poste de vouloir supprimer le CHSCT de Nantes Bretagne et les 4 mandats de représentants du personnel.

L'audience au Tribunal Judiciaire de Nantes a lieu Jeudi 23 décembre, à 9h



Pour tout contact :

sectioncgtnantesbretagne@orange.fr - Facebook : section cgt fapt nantes bretagne